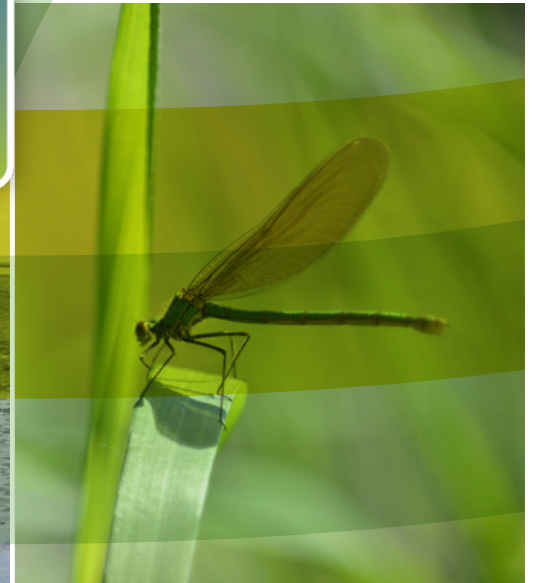


Agence de l'eau Loire-Bretagne

11^e programme d'intervention 2019-2024

2,27 milliards d'euros sur 6 ans pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité

11^e PROGRAMME
2019-2024



Photos : J.-L. Aubert



avril 2019



**Thierry Burlot, président
du comité de bassin
Loire-Bretagne**

« Ce 11^e programme a été voté très largement, et je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à ce document, c'est un document ambitieux et qui fixe des objectifs très clairs ».



**Marie-Hélène Aubert, présidente
du conseil d'administration
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne**

« Adopté successivement par le conseil d'administration et le comité de bassin, les 20 septembre 2018 et 4 octobre 2018, le 11^e programme d'intervention est le fruit d'un travail de concertation et d'un dialogue permanent ».



**Martin Gutton, directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne**



« Le nouveau programme concentre ses efforts là où il est essentiel d'agir pour la qualité de l'eau. Il renforce l'un des principes fondateurs de notre action en soutenant la solidarité avec les territoires ruraux les plus défavorisés. »



De 2019 à 2024, le 11^e programme de l'agence de l'eau va mobiliser 2,27 milliards d'euros pour soutenir les investissements et les programmes d'action nécessaires pour répondre aux enjeux du bassin Loire-Bretagne en matière de reconquête de la qualité des eaux et de solidarité urbain-rural.

Le 11^e programme (2019-2024) est sélectif, incitatif et territorialisé.

3

3 enjeux prioritaires

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution
- la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique

2

2 enjeux complémentaires

- le patrimoine de l'eau et l'assainissement
- la biodiversité

3

3 enjeux transversaux

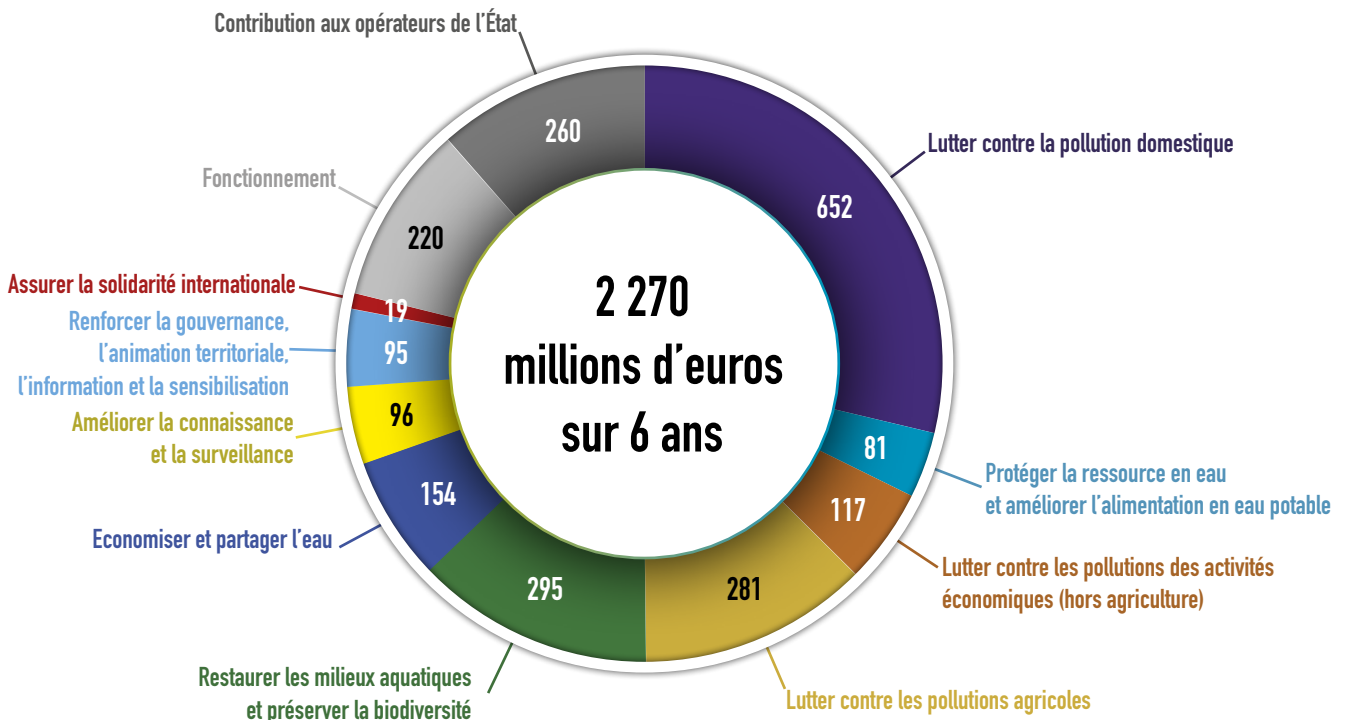
- l'adaptation au changement climatique
- le littoral et le milieu marin
- la lutte contre les micropolluants

L'agence de l'eau Loire-Bretagne aide l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il intéresse 334 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants. L'agence de l'eau intervient au plus près du terrain au travers de ses 5 délégations régionales qui la représentent auprès des instances locales et régionales, de ses partenaires et de ses interlocuteurs.



2,270 milliards d'euros sur 6 ans : un programme ambitieux pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité

Le programme se concentre sur les enjeux prioritaires : la lutte contre les pollutions pour près d'un milliard d'euros d'aides sur six ans, la qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité associée avec 295 millions d'euros d'aides sur six ans ou encore le partage de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique avec 154 millions d'euros d'aides sur six ans.



L'équipe de l'agence instruit les projets d'actions depuis janvier 2019.

Les formulaires de demandes d'aide et les fiches actions sont publiés sur le site aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr.



Ces dernières sont présentées par bénéficiaire : collectivités, entreprises, agriculture, associations, particuliers.

Lire et télécharger : <http://bit.ly/11Prog-LB>



Photo : Stéphanie Blanquet & Christophe Brochier

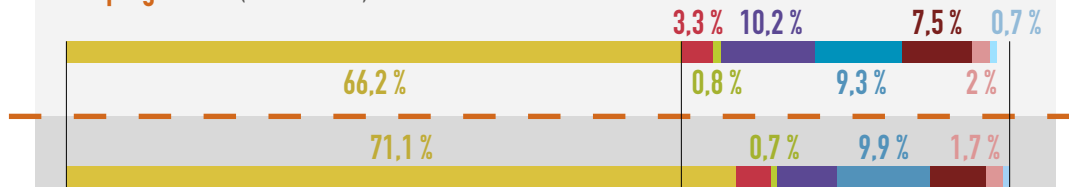


un programme ambitieux avec une fiscalité en baisse pour les usagers domestiques

Une diminution de la pression fiscale principalement au bénéfice des ménages qui se traduit par la baisse du taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique. Ce taux passe de 0,18 €/m³ en 2018 à 0,15 €/m³.

Les redevances perçues par l'agence de l'eau sont payées par chaque usager (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises). Elles sont reversées sous forme d'aides pour financer le programme d'intervention de l'agence de l'eau.

11^e programme (2019-2024) : 2 125 millions d'euros de redevances



10^e programme (2013-2018) : 2 151 millions d'euros de redevances

- Pollution et réseaux domestiques et assimilés
- Pollution des élevages
- Pollution et réseaux des industriels
- Pollution diffuses
- Prélèvements pour l'eau potable
- Prélèvements des activités économiques
- Prélèvements pour l'irrigation
- Autres redevances



Photos : L. Aubert





Laurent Gérault, président des commissions programme du comité de bassin et du conseil d'administration de l'agence de l'eau

« Ce nouveau programme, élaboré avec l'ensemble des partenaires, associations, agriculteurs, industriels, collectivités et représentants de l'État, est fondé sur un principe de responsabilité et une logique de territoire. »



Une exigence accrue dans l'attribution des aides

Le 11^e programme, c'est :

de l'incitativité avec des interventions structurées autour de 3 taux d'aide élevés :

- un taux **maximal** (70 %)
- un taux **prioritaire** (50 %)
- un taux **d'accompagnement** (30 %)

de la sélectivité renforcée pour plus d'efficacité avec, par exemple :

- des actions prioritaires pour améliorer l'état des eaux et atteindre l'objectif de bon état fixé par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)
- une priorité aux changements de pratiques et à la correction des altérations plutôt qu'au maintien
- des aides bonifiées pour des travaux prioritaires de lutte contre les pollutions

de la lisibilité avec 3 enjeux transversaux mis en exergue :

- l'adaptation au changement climatique
- le littoral et le milieu marin
- la lutte contre les micropolluants

des partenariats au niveau régional et départemental au service d'une meilleure articulation des politiques de l'eau

des contrats territoriaux pour définir des programmes d'actions intégrés

- concertés avec les acteurs des territoires au plus près des enjeux locaux
- calés sur une durée resserrée de trois ans (découlant d'une stratégie territoriale et feuille de route sur 6 ans)

Le Sdage

Grand plan de gestion de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne.

Il fixe des objectifs en matière de reconquête de la qualité de l'eau.



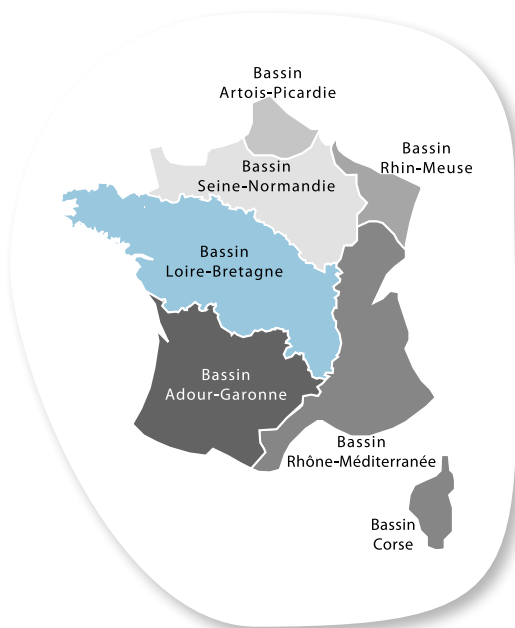
C'est quoi « le bon état » ?

Une eau en quantité et en qualité suffisante pour les écosystèmes et la vie aquatique.

Comment le mesure-t-on ?

Le bon état se mesure notamment par l'état biologique de l'eau (diversité de la faune et de la flore). La baisse des macropolluants participe en partie à l'objectif de bon état des rivières.

Territoire : le bassin Loire-Bretagne



Des sources de la Loire et de l'Allier... jusqu'à la pointe du Finistère

Le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit **28 % du territoire métropolitain**.

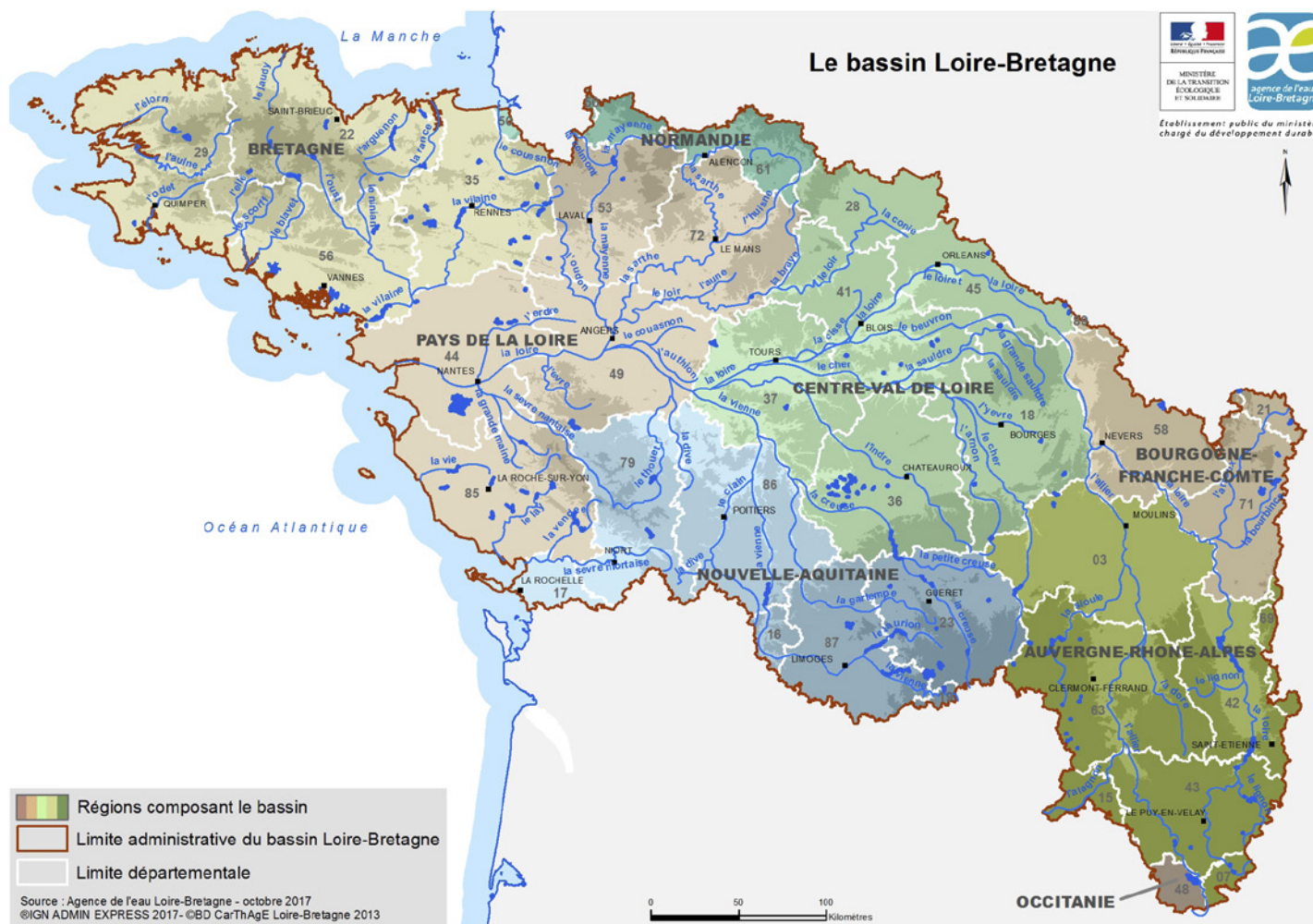
Il concerne plus de 6 800 communes, 334 communautés de communes, 36 départements, 8 régions et **près de 13 millions d'habitants**.

Loire-Bretagne, c'est aussi

- **2 600 km de côtes**, soit 40 % de la façade maritime du pays
- des cours d'eau à l'hydrologie très contrastée
- un territoire à l'**empreinte rurale marquée**
- une **activité agricole et agro-alimentaire prépondérante**

Le bassin versant est le territoire de l'eau.

La loi sur l'eau de 1964 a créé 6 grands bassins en France métropolitaine, auxquels s'ajoutent les bassins de la Corse, de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de Mayotte.



Des aides pour quelles actions ?

LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA BIODIVERSITÉ ASSOCIÉE

La restauration et la préservation des milieux aquatiques, cours d'eau et milieux humides, font partie des principales actions à mener pour atteindre les objectifs du Sdage qui vise le bon état écologique d'au moins 61 % de masses d'eau « cours d'eau » en 2021.

Sur cette thématique, le 11^e programme, c'est notamment :



- des aides recentrées sur les **masses d'eau dégradées** ou en risque de ne pas atteindre le bon état
- des programmes d'action dans le cadre des **contrats territoriaux plus ambitieux** qui visent la correction des altérations hydromorphologiques
- des aides incitatives pour la **continuité écologique** qui favorisent l'effacement des ouvrages
- des aides jusqu'en 2021 pour organiser l'exercice de la **compétence Gemapi** - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- une **politique intégrée en faveur de la biodiversité** liée aux milieux aquatiques



295 millions d'euros d'aides sur 6 ans (soit 12 % du programme) pour :

- la restauration des cours d'eau et des milieux humides,
- la continuité écologique,
- lutter contre l'érosion de la biodiversité des cours d'eau et des milieux humides.

Exemple • délégation Centre-Loire

Démantèlement du clapet de l'ouvrage de Boigny-sur-Bionne (Loiret)

En 2017, l'ouvrage de Boigny-sur-Bionne a été démantelé et le cours d'eau reméandré à l'amont de l'ouvrage sur 300 mètres. Coût des travaux : 43 000 € TTC. Financements : agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %), Conseil départemental (20 %).

Cette action profite aux milieux aquatiques en :

- réactivant la dynamique du cours d'eau et diversifiant les écoulements et les habitats
- rétablissant la libre circulation des espèces aquatiques
- améliorant les capacités du cours d'eau à auto-épurer les pollutions

... mais aussi aux habitants en :

- valorisant le paysage et les activités récréatives aux abords et dans le lit de la rivière

Le clapet avant suppression



Après suppression et reméandrage du cours d'eau



10^E PROGRAMME EN CHIFFRES

Près de 9 000 kilomètres de cours d'eau restaurés sur l'ensemble des départements du bassin Loire-Bretagne

Et près de 40 millions d'euros d'aides pour rendre franchissables plus de 1 000 ouvrages

Des aides pour quelles actions ?

Exemple • délégation Allier-Loire amont

« désenrocher » les berges de l'Allier pour restaurer la dynamique fluviale

La 1^{ère} opération du genre, engagée sur le val d'Allier !

L'action se situe dans le périmètre du Sage Allier aval qui fait, de la préservation et de la restauration de la dynamique fluviale au sein de l'espace de mobilité, un enjeu majeur.

Les travaux financés par l'agence : sur 200 mètres enlèvement de la

protection de berge installée dans les années 1870 à Pérignat-sur-Allier, juste en amont du pont de Cournon d'Auvergne.

18 mois après la fin des travaux, l'évolution morphologique du lit de l'Allier est favorable. Les petites crues survenues au cours des derniers mois ont favorisé une reprise notable de l'érosion latérale, au bénéfice du transport solide dont le cours d'eau a besoin pour trouver son équilibre de fonctionnement.

Montant des travaux : 65 066 euros



Pendant les travaux



Désenrochement



Après : les berges de l'Allier

Exemple de travaux aidés lors du 10^e programme

Travaux de restauration hydromorphologique du ruisseau de Pontplaincoat

Ce projet s'inscrit dans le volet milieux aquatiques du contrat territorial du Trégor 2014-2018 porté par le syndicat du Trégor nouvellement transféré à Morlaix Communauté.

En 2016, un inventaire des altérations du cours d'eau du Pontplaincoat a été réalisé et en 2018, les premiers travaux ont commencé par la pose d'un pont cadre sur la commune de Plougasnou (Finistère), au lieu-dit Pontplaincoat. L'ouvrage remplacé avait une chute initiale de 0,8 m. Il était un point de blocage piscicole mais il avait aussi un impact sur la morphologie du cours d'eau.

Le remplacement des 2 buses sous-dimensionnées par un pont cadre a été réalisé dans l'objectif de restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie du cours d'eau sur 3 275 mètres. L'année 2018 a été décomposée en 3 phases :

- mars : approbation de l'arrêté d'autorisation environnementale et déclaration d'utilité publique,
- septembre : inventaire piscicole pour avoir un état zéro avant les travaux qui a été suivi par une centaine de personnes dont

des enfants d'une école. Cette sensibilisation a été faite avec l'aide d'ULAMIR-CPIE* Pays de Morlaix-Trégor,

- novembre : remplacement de 2 buses sous-dimensionnées par un pont cadre.

Ces travaux devraient être poursuivis pendant 4 années supplémentaires sur le cours d'eau du Pontplaincoat dans l'objectif d'atteindre le bon état en 2027.

Coût du projet : 470 000 € sur 5 ans
Coût du pont cadre en 2018 : 81 300 €
Financement de l'agence sur ce pont cadre : 48 780 €.

De plus, cette opération a été soutenue par un groupe de scientifiques d'Agrocampus et du CNRS. Des travaux prévus sur les 5 ans, sur la masse d'eau du Pontplaincoat ont été sélectionnés dans le cadre du projet BERCEAU.

Ces scientifiques suivent les résultats des actions innovantes qui pourront ensuite être valorisées et déclinées sur d'autres territoires.



Vue amont du pont-cadre

Des aides pour quelles actions ?

Exemple • délégation Maine-Loire-Océan

Effacement d'un ouvrage, un plan d'eau privé, pour assurer la continuité écologique sur la commune de Chaudron-en-Mauges (Maine-et-Loire)

Ce projet est inscrit dans le volet milieux aquatiques du contrat territorial Evre Thau St-Denis 2017-2021. L'ouvrage du plan d'eau avait une chute initiale conséquente de 3,50 m.

L'effacement du plan d'eau de Pinteau sur le ruisseau du Pinoux, d'une superficie de 6 500 m², a été réalisé dans l'objectif de restaurer la continuité écologique et l'hydro-morphologie du cours d'eau en amont sur 300 mètres.

Les travaux se sont déroulés en 2 temps :

- Début 2018 : travaux préparatoires et réalisation de la brèche dans l'ouvrage pour vidanger le plan d'eau.

- Etiage 2018 : effacement total de l'ouvrage et début des travaux de renaturation en amont.

Ces travaux vont être finalisés en 2019.

Coût du projet : 210 000 €

Financement de l'agence : 143 760 €



Vue du ciel : recréation du cours d'eau

Exemple • délégation Poitou-Limousin

Opérations exemplaires en milieu urbain de restauration de l'Ouin à Mauléon (Deux-Sèvres)

Dans ce secteur urbain et périurbain, l'Ouin avait subi au fil des années des travaux de rectification, d'entrave à la continuité, d'endiguement et de fermeture. L'enjeu était de redonner vie à ce cours d'eau en restaurant son caractère naturel.

Accompagnée d'une large démarche de concertation, cette opération, combine plusieurs interventions complémentaires : restauration de la continuité écologique et de la morphologie de l'Ouin, suppression de clapets et réaménagement des seuils intermédiaires, réouverture

du lit majeur en milieu urbain, restauration et aménagement d'une zone humide...

Le montant des travaux : 240 000 euros, dont 120 000 euros d'aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les résultats : une progression de la reproduction piscicole et l'apparition d'une nouvelle espèce attendue : le Chabot. Les plantes aquatiques présentes indiquent que le cours d'eau a retrouvé son équilibre et témoignent d'une bonne qualité de l'eau. La concertation et la pédagogie ont permis de sensibiliser les acteurs locaux et la population à la nécessité de retrouver des rivières vivantes.



Avant ouverture du lit

Après ouverture du lit

Des aides pour quelles actions ?



LA QUALITÉ DES EAUX ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

La qualité des eaux demeure un enjeu prioritaire pour le bassin Loire-Bretagne. La pollution par les nitrates, les pesticides, les macropolluants, les micropolluants ou la pollution bactériologique est très prégnante sur certains secteurs. La réduction de ces pollutions est donc essentielle.

Sur cette thématique, le 11^e programme, c'est notamment :



lutter contre les pollutions domestiques

- des aides **bonifiées** pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et réseaux d'assainissement prioritaires qui répondent aux enjeux du Sdage (qualité des milieux aquatiques et préservation des usages sensibles)
- des aides renforcées pour la **gestion intégrée des eaux pluviales** afin de réduire les pollutions par temps de pluie
- des aides jusqu'en 2021 pour **structurer les services publics d'assainissement** et pour achever la mise en place de **l'autosurveillance**
- des aides pour réduire à la source les pollutions dues aux **micropolluants**
- ...

lutter contre les pollutions des activités économiques

- des aides incitatives qui favorisent partout la mise en place de technologies propres pour réduire à la source les pollutions dues aux **micropolluants**
- des aides bonifiées pour une liste **d'établissements prioritaires industriels** dont les rejets ont un impact sur les masses d'eau

lutter contre les pollutions agricoles

- des aides recentrées sur les **masses d'eau dégradées** ou en risque, ainsi que sur les **zones protégées** (ex. : les eaux de baignade...)
- des programmes d'action agricoles dans le cadre des contrats territoriaux plus ambitieux qui visent le **changement de pratiques** et de **systèmes** favorables à l'eau combinant différents dispositifs d'aides
- des aides pour réduire l'usage, les risques et les impacts des produits phytosanitaires dans le cadre d'**ECOPHYTO**
- des aides aux **élevages** pour les mises aux normes au titre des nouvelles zones vulnérables, pour résorber et valoriser les excédents de phosphore et, jusqu'en 2021, pour l'assistance technique au traitement des déjections animales

Exemple • délégation Centre-Loire

Au 10^e programme, sur les 1 000 stations d'épuration de la région Centre-Val de Loire, l'agence a financé :

- des travaux sur **177 stations d'épuration**,
- **435 projets** de réhabilitation ou d'extension des réseaux d'assainissement,
- **295 études** pour identifier les travaux les plus pertinents à réaliser.

L'ensemble des actions représente **122 millions d'euros (M€) d'aides** pour 239 millions d'euros de projets.



Plus d'un milliard d'euros d'aides sur 6 ans (soit près de 45 % du programme) dont :

- **652 millions d'euros pour lutter contre les pollutions d'origine domestique.**
- **117 millions d'euros pour lutter contre les pollutions des activités économiques**
- **281 millions d'euros pour lutter contre les pollutions agricoles**

10^e PROGRAMME EN CHIFFRES

Sur le bassin Loire-Bretagne, 210 aires d'alimentation de captages définies comme prioritaires dans le Sdage 2016-2021. 45 % d'entre elles disposent d'un programme d'actions défini et mis en œuvre.

Plus de 80% des stations de plus de 10 000 Equivalents-habitats conforme pour les rejets de phosphore.

Des aides pour quelles actions ?

Exemple • délégation Allier-Loire amont

Accord de programmation assainissement 2017-2019 de l'agglomération clermontoise : c'est un des plus gros accords de programmation du bassin sur 3 ans pour améliorer la collecte des eaux usées sur la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand ! **92 millions d'euros, avec un financement de l'agence à hauteur de 60 %.**

Il concerne la mise en service de 6 bassins de stockage-restitution d'eaux usées prévus dans le cadre du schéma directeur 2011/2021 de l'agglomération. Ces bassins ont pour but de contribuer à l'atteinte du bon état écologique des rivières (le Bédard, la Tiretaine Nord...). Le projet consiste aussi en une extension de la capacité d'absorption de la station d'épuration de Clermont-Ferrand...



Bassin d'orage de Vergnes

Photo : Olivier Simeyret

Exemple • délégation Armorique

Un système innovant chez le transporteur Orain à Saint-Jacques de la Landes (Ille-et-Vilaine)

Les eaux de lavages des camions, précédemment rejetées au réseau d'assainissement de la ville, sont désormais **traitées et recyclées par phytoremédiation**. Le choix du transporteur s'est très vite porté sur une solution innovante développée par SVITEC. Cette solution rustique ne fait pas appel aux technologies classiques avec aération et traitement physico-chimique. Ce sont des plantes qui assurent l'épuration. Elles ont été choisies pour leur capacité à accumuler les métaux toxiques et disposées sur des radeaux flottants

dans les bassins. Elles seront ensuite coupées et éliminées en incinération. Après 1 an de fonctionnement, le suivi montre **un abattement moyen de 95% des métaux toxiques** et plus de consommation d'eau potable pour l'alimentation des portiques de lavage. Le système a déjà permis d'éviter le rejet de 20 kg de métaux toxiques dans le réseau d'assainissement.

Coût des travaux : 125 345 € ht.

Financements : agence de l'eau Loire-Bretagne (43 %) soit une aide de 54 024 €.



Dispositif de phytoremédiation

Photo : rapport SVITEC

Exemple • délégation Maine-Loire-Océan

Actions ciblées sur les micropolluants permettant zéro rejet industriel dans le milieu à Saint-Brévin (Loire Atlantique).

L'atelier de traitement de surface de l'établissement Halgand, société de mécanique de précision, fonctionnera en rejet zéro, moyennant la mise en œuvre d'un dispositif d'évaporation.

Action financée par l'agence : des systèmes d'épuration dont l'effet combiné permet de réaliser **un recyclage intégral des effluents traités**.
Cout du projet : 738 650 €.
Aide de l'agence : 517 555 €



Dispositif d'évaporation

Photo : Entreprise Halgand - D.Gassat

Exemple • délégation Poitou-Limousin

En Poitou-Charentes, la démarche régionale Re-Sources.

Initiée dans les années 2000, elle accompagne le **changement des pratiques et des systèmes de production** à l'origine des pollutions dans les bassins d'alimentation de captage d'eau potable. La Région Nouvelle Aquitaine coordonne ce programme, piloté par une instance de gouvernance regroupant 18 partenaires (État, collectivités, profession agricole dans sa diversité, industrie...) et dans lequel s'engagent volontairement les collectivités distributrices d'eau. Par la mise en réseau des acteurs, la démarche Re-Sources accompagne la mise en œuvre des contrats, crée du lien entre partenaires, met à disposition des outils partagés dont une plate-forme internet et organise des initiatives partagées (journée interbassins Bio, semaine des couverts, en 2018 innovation semaine des filières, page Facebook de communication commune aux contrats, etc).



Photo : Florence BARRÉ

Des aides pour quelles actions ?

LA QUANTITÉ DES EAUX ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La gestion quantitative de la ressource en eau est un enjeu majeur du bassin. Au regard de la quantité d'eau disponible, les prélèvements sont trop importants dans les zones de répartition des eaux (ZRE). Ce déséquilibre est une des causes du mauvais état dans lequel se trouvent les masses d'eau. Dans un contexte de changement climatique, cette situation va s'accroître notamment sur les territoires où la croissance démographique est importante comme le littoral.

Sur cette thématique, le 11^e programme, c'est notamment :



- des aides aux collectivités jusqu'en 2021 pour **améliorer la connaissance du patrimoine** et pour développer une **stratégie d'actions des réseaux d'eau potable**
- des aides pour faire des **économies d'eau** consommée dans les collectivités et les entreprises
- des aides pour la **mise en place des Organismes Uniques de Gestion Collective** en zone de répartition des eaux ou pour la mise en place d'une gestion collective sur d'autres secteurs en tension
- des aides en agriculture pour favoriser le changement de pratiques et de systèmes** dans les contrats territoriaux avec un volet gestion quantitative
- des aides pour la création de **réserves de substitution uniquement en zone de répartition des eaux** dans le cadre de contrats territoriaux de gestion quantitative respectant les instructions ministérielles



154 millions d'euros d'aides (soit 6 % du programme) concernent :

- les actions d'économie d'eau et de gestion de la ressource en eau** (par exemple, l'amélioration de la connaissance des réseaux de distribution d'eau potable)
- la gestion quantitative des prélèvements pour l'irrigation** (mobilisation de la ressource ou encore accompagnement des économies d'eau en irrigation).

Exemple • délégation Centre-Loire

Un industriel réduit ses prélèvements en nappe de Beauce

Afin d'**économiser l'eau du forage de la nappe de Beauce**, la société de matériaux de Berchères-les-pierres en Eure-et-Loir, a mis en place un filtre presse de 179 plateaux. Il permet d'extraire l'eau des boues par pressage et de la recycler dans le lavage des granulats suivants.

Cette action a permis **d'économiser environ 184 000 m³ par an**, soit un peu plus de la moitié du volume prélevé initialement.

Coût : 5,4 millions d'euros

Montant de l'aide de l'agence : 920 000 €.

Filtre presse



Photo : SMBP

Changement climatique un enjeu majeur du 11^e programme

Le changement climatique est un des grands enjeux du 21^e siècle. Son impact sur l'eau et les milieux aquatiques peut être important si rien n'est fait. Les économies d'eau sont le premier levier d'adaptation au changement climatique.



Lire et télécharger : bit.ly/PACC-LoireBretagne

Des aides pour quelles actions ?

Exemple • délégation Allier-Loire amont

Equiper les réseaux pour lutter contre les fuites d'eau potable dans le département du Puy-de-Dôme

C'est un enjeu majeur sur le département qui présente un rendement moyen parmi les plus bas du bassin (< 70%). 44 communes, 1 200 km de canalisations, 4 millions m³ d'eau facturés et 87 000 habitants sont concernés.

L'action financée par l'agence : 260 000 euros de diagnostic et 900 000 euros d'équipements pour favoriser la gestion patrimoniale et disposer de données exploitables pour la modélisation hydraulique (136 compteurs de sectorisation et 530 prélocalisateurs de fuites).

Exemple • délégation Armorique

Programme de sensibilisation aux économies d'eau sur les Îles du Ponant

La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur pour l'ensemble des 13 Îles du Ponant qu'elles soient raccordées au continent ou autonomes.

L'association des Îles du Ponant a souhaité signé un accord de programmation avec l'agence de l'eau afin de mener à bien des actions de sensibilisation aux économies d'eau sur les Îles du Ponant.

Différentes actions de sensibilisation ont été menées au cours de l'année 2018 comme :

- la diffusion d'encarts publicitaires dans toutes les gares maritimes,
- l'envoi de courriers auprès des particuliers avec des slogans comme « ce n'est pas la mer à boire d'économiser l'eau »
- la distribution de Kits de sensibilisation et hydro-économe, auprès des Mairies et des Offices de

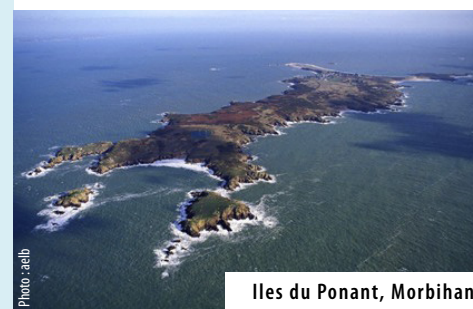
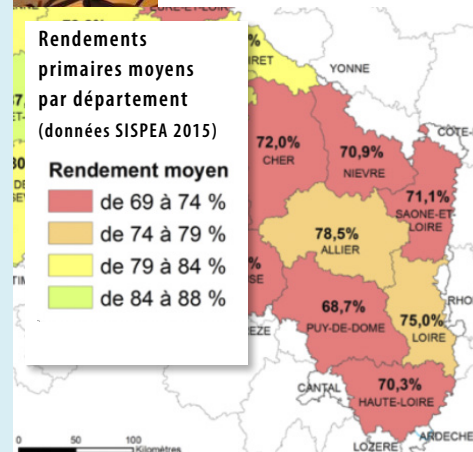
tourisme. Ces kits contiennent une information sur les éco-gestes et la situation hydrique de l'île ainsi qu'un régulateur de débit pour douche et 3 limiteurs de débits pour robinet,

- la présentation de supports mobiles,
- une communication auprès des médias : la presse régionale, nationale et spécialisée, la radio, TV et web,

- un point presse le 20 avril 2018 sur l'île de Houat pour lancer la campagne de sensibilisation (présentation d'un système de récupération d'eau de pluie non potable, travaux pratiques auprès d'élèves du primaire de Houat, présentation de moyens mis à disposition des clients d'un gîte : pompe reliée à une citerne de récupération d'eau).



Gestion patrimoniale des réseaux



Îles du Ponant, Morbihan

Des aides pour quelles actions ?

Exemple • délégation Maine-Loire-Océan

Recyclage de l'eau pour le pré lavage des légumes en Maine-et-Loire

La coopérative des producteurs légumiers « Rosée des champs » est une entreprise de production, transformation et commercialisation de légumes frais, 45 producteurs légumiers du Val de Loire adhèrent et livrent leurs produits à la coopérative. Les produits finis sont commercialisés principalement vers la restauration collective et commerciale.

L'eau est primordiale pour leur fabrication. La phase de lavage et rinçage des légumes, étape très importante dans le process génère la majeure partie de la consommation d'eau sur le site. Cette eau est directement prélevée dans une nappe souterraine. Pour garantir la continuité de l'activité, **des solutions d'économie d'eau** sont à identifier pour préserver la ressource.

Le projet financé par l'agence vise à mettre en place une unité de traitement d'eau pour aboutir à une eau recyclée répondant au seuil de potabilité. Cette eau recyclée sera utilisée pour la phase de pré lavage de légumes au sein de la coopérative.

L'économie d'eau réalisée est estimée à 200 m³ par jour.

Le projet financé permet au total d'économiser 50 000 m³/an d'eau soit 20 % de la consommation de la coopérative.

Coût du projet : 145 347 € ht

Prévision d'aide de l'agence : 50 %

Exemple • délégation Poitou-Limousin

Un plan d'action mis en place pour lutter contre les fuites sur le réseau d'eau potable sur la communauté urbaine du Grand Poitiers (Vienne)



Olivier Gruel,
chargé d'interventions à la délégation Poitou-Limousin

« La communauté urbaine du Grand Poitiers a mené un plan d'actions ambitieux pour réduire les fuites sur son réseau potable. **En trois ans, le taux de fuite est passé de 25 % des eaux perdues à moins de 15 % soit une économie d'un million de m³ d'eau par an.**

Pour atteindre l'objectif fixé, il a été décidé d'améliorer et d'optimiser les performances du réseau de distribution d'eau potable par une surveillance acoustique pérenne et ciblée. La moitié du réseau, le secteur le plus dense, a ainsi été équipée de capteurs acoustiques à poste fixe pour une surveillance en continu.»

Cet équipement d'un montant de 300 000 euros pour plus de 400 capteurs a bénéficié d'une **subvention de 70 % de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.**

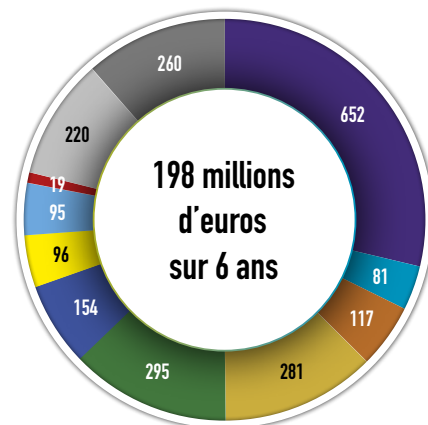
Des aides pour quelles actions ?



LA SOLIDARITÉ URBAIN-RURAL ET INTERNATIONALE

Solidarité urbain-rural : L'agence de l'eau Loire-Bretagne assure une mission de solidarité avec les territoires ruraux du bassin dans le cadre de la solidarité urbain-rural. Les territoires ruraux sont confrontés à des difficultés spécifiques vis-à-vis de la gestion de l'eau. Les coûts d'infrastructure notamment en matière d'assainissement et d'eau potable sont plus élevés du fait de l'étalement de l'habitat, et inversement, leurs ressources financières sont généralement plus faibles. Le montant consacré à cette solidarité s'établit à 198 millions d'euros sur la durée du 11^e programme avec :

- des aides spécifiques pour :
 - la réhabilitation de l'assainissement non-collectif
 - la production de l'eau potable et la sécurisation de sa distribution
 - le remplacement des canalisations en PVC relarguant du CVM (chlorure de vinyle monomère)
- une majoration de certaines aides aux collectivités :
 - l'amélioration de l'assainissement (réseaux d'assainissement et station d'épuration)
 - les économies d'eau consommée et la substitution des prélèvements ayant les plus forts impacts quantitatifs ou qualitatifs.



Solidarité internationale (accès à l'eau et assainissement) : La Loi Oudin-Santini a légitimé les interventions des agences de l'eau pour mener des actions de coopération internationale dans la limite de 1% de leurs ressources. Elle permet notamment d'aider les associations et collectivités du bassin qui œuvrent dans la coopération décentralisée. Elle permet aussi de conduire des actions de coopération institutionnelle avec des autorités étrangères (ministres, organisme de bassin) afin de favoriser le développement de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants. 19 millions d'euros sont consacrés à la solidarité internationale pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des pays en voie de développement.

Exemple

Projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Kaya (Burkina Faso)

Le projet s'inscrit dans une coopération décentralisée en vigueur entre la commune de Kaya au Burkina Faso, la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais et la commune allemande d'Herzogenaurach. Il s'est traduit par l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des habitants de la commune de Kaya, au travers de la réalisation de 2 forages neufs, la réhabilitation de 4 forages existants, la construction d'une dizaine de latrines publiques et d'une centaine de latrines familiales. Environ 10 000 personnes ont bénéficié du projet.

Coût total du projet : 115 000 €
Montant de la subvention agence : 57 000 €



Forage au sein du collège d'enseignement général



Latrines publiques installées à Kaya





Le 11^e Programme, c'est aussi...

Des outils et leviers pour la mise en œuvre des interventions

La réussite des actions et plus particulièrement de celles visant à atteindre les objectifs du Sdage repose sur la mise en place d'outils qui permettent de mieux mobiliser les acteurs locaux.

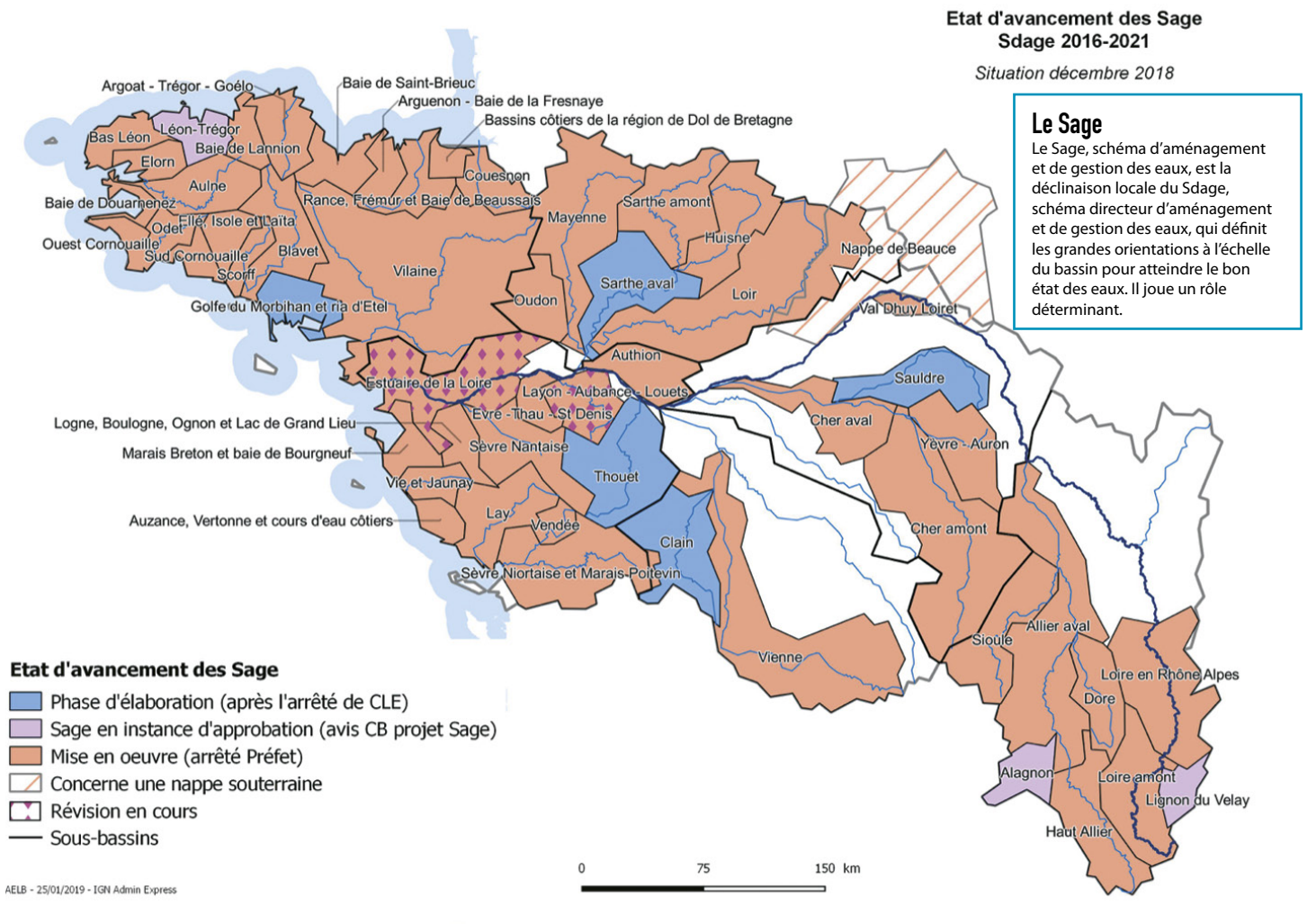
La gouvernance, la connaissance, l'évaluation, le partenariat, la sensibilisation, la recherche, l'innovation permettent de renforcer l'efficacité des actions engagées en instaurant un dialogue, des dynamiques et des retours d'expérience vertueux.

Le 11^e programme, c'est 95 millions d'euros pour renforcer la gouvernance, l'animation territoriale, l'information et la sensibilisation

Des aides bonifiées pour les Sage si une recherche de mutualisation est menée avec d'autres Sage et contrats territoriaux

Des aides pour l'animation des contrats territoriaux, approche ambitieuse pour intégrer des enjeux liés à l'eau sur le territoire

Des partenariats formalisés par une convention de partenariat avec les grandes collectivités adaptée à la situation locale pour coordonner la politique de l'eau et animer les réseaux...





Photos: J. Aubert

Le comité de bassin Loire-Bretagne

Véritable Parlement de l'eau, le comité de bassin Loire-Bretagne réunit 190 membres représentant toutes les parties prenantes directement concernées par l'eau (consommateurs, agriculteurs, industriels, associations, État, élus...).

Ses missions : **Garantir la concertation et gérer l'eau dans son territoire naturel**

→ Il est consulté sur les grandes options de la politique de l'eau dans le bassin.

→ Il élabore :

- l'état des lieux
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) →
- le plan d'adaptation au changement climatique du bassin →

→ Il anime la concertation sur le **Sdage** et il en suit la réalisation.

→ Il approuve :

- les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (**les Sage**)

et sur proposition du conseil d'administration,

- les taux et les assiettes des redevances de l'agence de l'eau dans le cadre défini par l'Assemblée Nationale
- le programme pluriannuel de l'agence de l'eau

→ Il organise ses travaux dans le cadre de commissions thématiques ou territoriales.

Les commissions thématiques

- **Communication et action internationale**, propose les grands axes de la politique de communication du comité de bassin, de l'agence de l'eau, et de la politique de coopération décentralisée institutionnelle financée et portée par l'agence de l'eau - Président Joël Pélicot
- **Finances et programmation**, étudie le programme d'intervention de l'agence de l'eau et les taux de redevances pour financer ce programme - Président Laurent Géralt
- **Inondations, plan Loire**, donne un avis sur le plan de gestion des risques d'inondation et ses déclinaisons locales (stratégie de gestion des risques d'inondation) et sur certains plans d'action pour la prévention des inondations, suit l'exécution du plan Loire grandeur nature - Présidente Stéphanie Anton
- **Littoral**, suit plus particulièrement les questions relatives au littoral et donne son avis sur les plans d'action pour le milieu marin - Président Philippe Le Gal
- **Planification**, organise le travail d'élaboration et de suivi du Sdage et des autres documents de planification sur lesquels le comité de bassin doit émettre un avis (Sage, divers schémas régionaux) - Président Eric Taufflieb

Les commissions territoriales

Elles réunissent tous les membres du comité de bassin qui résident sur ce territoire et partagent les enjeux locaux. Elles jouent un rôle important dans la mise en oeuvre et dans la révision du Sdage Loire-Bretagne et du programme de mesures.

- **Allier-Loire amont**, présidée par Nathalie Rousset
- **Loire aval et côtiers vendéens**, présidée par Christian Couturier
- **Loire moyenne**, présidée par Philippe Boisneau
- **Mayenne-Sarthe-Loir**, président(e) à désigner
- **Vienne et Creuse**, présidée par Jean-Louis Ledoux
- **Vilaine et côtiers bretons**, présidée par Georges Lostanlen

Les priorités pour l'eau en Loire-Bretagne

- Des rivières vivantes, des milieux aquatiques protégés, entretenus et restaurés, un littoral préservé
- La réduction de toutes les pollutions, domestiques, industrielles et agricoles : eaux usées, substances dangereuses et déchets toxiques dans l'eau, pesticides, engrais
- Des ressources protégées et une qualité préservée pour les eaux destinées à l'alimentation en eau potable
- Des prélèvements et des consommations d'eau maîtrisés dans l'agriculture et l'industrie, dans la ville et l'habitat
- Des risques d'inondation mieux anticipés et mieux gérés



photo : Jean-Louis Aubert



**Depuis le 11 décembre 2017,
le comité de bassin est
présidé par Thierry Burlot.**

Vice-président du Conseil régional de Bretagne, il est élu président par l'ensemble des membres du comité de bassin Loire-Bretagne.

Le Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,

décrit la stratégie pour retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes. Il tient compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques.

Il est accompagné d'un programme de mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés dans le Sdage. Adopté après une large concertation et une consultation publique, le Sdage est en vigueur pour une durée de 6 ans (2016-2021 ; 2022-2027...).

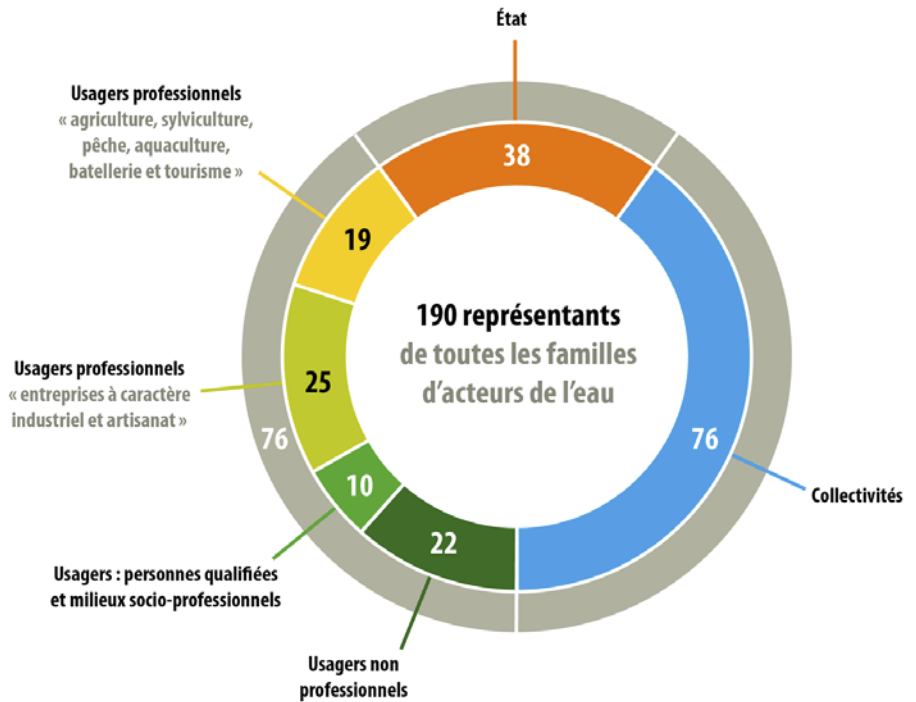
Le plan d'adaptation au changement climatique,

n'est pas un document réglementaire qui s'impose aux acteurs du bassin : c'est une invitation à agir, fondée sur la nécessité de se mobiliser sans attendre en s'appuyant sur des exemples qui ouvrent la voie. Il a vocation à inspirer d'autres documents de planification et de programmation comme le Sdage, à l'échelle du bassin comme à l'échelle locale, dans une logique de développement durable.

Composition,

le comité de bassin est composé de **190 membres** issus de **trois collèges** :

- des élus des **collectivités territoriales du bassin** (76 représentants soit 40 %),
- des représentants **des acteurs socio-professionnels et associatifs** (76 représentants soit 40 %),
- des représentants de l'Etat (38 représentants soit 20 %).





<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-bassin/composition-du-comite-de-bassin.html>

Délégation Armorique

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
& www.prenons-soin-de-leau.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (départ. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

